

Présidence : Belgique

**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(644ème séance plénière)**

1. Date : Vendredi 22 décembre 2006

Ouverture : 15 h 10  
Clôture : 15 h 15

2. Président : M. B. de Crombrughe

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT  
DU BUREAU DE L'OSCE A MINSK

Président, Biélorussie

**Décision** : Le Conseil permanent a soumis la décision sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Minsk à une procédure d'approbation tacite expirant le jeudi 28 décembre 2006 à 16 heures ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Président

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Mise en œuvre de la Décision No 18/06 du Conseil ministériel* : Président
- b) *Mise en conformité linguistique des documents adoptés par le Conseil ministériel au cours de 2007 (SEC.INF/75/06)* : Président
- c) *Funérailles du Président turkmène, S.E. Saparmurat Niyazov* : Secrétaire général

4. Prochaine séance :

A annoncer



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Conseil permanent**

PC.DEC/  
22 décembre 2006

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**644ème séance plénière**

PC Journal No 644, point 1 de l'ordre du jour

**DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT  
DU BUREAU DE L'OSCE A MINSK, SOUS RESERVE D'UNE  
PROCEDURE D'APPROBATION TACITE EXPIRANT  
LE JEUDI 28 DECEMBRE 2006, A 16 HEURES**

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Minsk jusqu'au  
31 décembre 2007.